

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thievres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 1A – CREATION D'UN COMMERCE A ALBERT « CREAMANDE » AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

L'entreprise individuelle "CREAMANDE", fondée par Amandine BORCK le 2 janvier 2025, a ouvert sa boutique située au 14 rue de Gomicourt à ALBERT le 1er mars 2025. Précédemment, Madame BORCK exerçait son activité à domicile depuis le 1er mars 2020. La boutique-atelier sous l'enseigne « Creamande80 » propose une gamme variée d'articles faits main, incluant différents accessoires de naissance, des sacs et des foulards. Les clients peuvent également passer des commandes sur mesure, avec un large éventail de matières et de tissus disponibles. Des personnalisations sont possibles sur place, grâce à des techniques de broderie et de flocage.

En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « Pépinière hors les murs » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.

Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité. Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 1 700€ et celui de la 2ème année à 1 020€.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention de l'EI CREAMANDE reçue le 12 février 2025,

Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 28 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 05 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide au loyer - dispositif « Pépinière hors les murs » de 1 700€ pour la 1ère année et de 1 020€ pour la 2ème année, à l'EI CREAMANDE,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuve la convention à intervenir avec l'EI CREAMANDE telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 79 VOIX POUR, 2 CONTRE PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE) ET CARINE JOUY PAR PROCURATION A PATRICE BASSERIE (THIEVRES).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

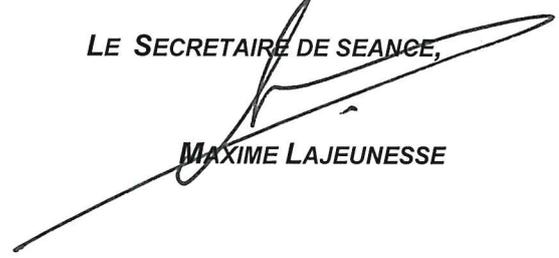
MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégin à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaître à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 1B – REPRISE D'UN FLEURISTE A BRAY-SUR-SOMME « AU-DELA DES FLEURS » AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

Madame Aude Bugajny a repris le commerce de fleurs situé au 3 rue Pierre Curie à Bray-sur-Somme et a créé la SARL Au-delà des fleurs le 19 juillet 2024. Ouvert depuis le 12 octobre 2024, cet établissement propose une large gamme de fleurs fraîches, de fleurs en terre et d'articles de décoration. Madame Bugajny réalise également des commandes pour tout type d'événements et communique activement ses réalisations et nouveautés sur les réseaux sociaux. Elle a été accompagnée par le réseau Initiative Somme France Active Picardie dans cette démarche et a obtenu une garantie Egalité Territoire ainsi qu'une prime « Accès + ».

En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « Pépinière hors les murs » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.

Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité. Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 2 700€ et celui de la 2ème année à 1 620€.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention de la SARL Au-delà des fleurs reçue le 02 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 31 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 05 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide au loyer - dispositif « Pépinière hors les murs » de 2 700€ pour la 1ère année et de 1620€ pour la 2ème année, à la SARL Au-delà des fleurs,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuve la convention à intervenir avec la SARL Au-delà des fleurs telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRÉSIDENT,
MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
MAXIME LAJEUNESSE**

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 1C – OUVERTURE D'UN MAGASIN DE PRÊT-A-PORTER HAUT DE GAMME « C AND CO » A ALBERT AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

La SAS « C and Co Albert » créée le 27 janvier 2025 et spécialisée dans le prêt-à-porter haut de gamme a ouvert son magasin le 1er mars 2025, 19 rue Lamarck à Albert. Elle est accompagnée par le réseau Initiative Somme France Active Picardie et a obtenu un prêt d'honneur dont une partie bonifiée par le Pays du Coquelicot.

En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « Pépinière hors les murs » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.

Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité. Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 1 824,60€ et celui de la 2ème année à 1 090,76€.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention de la SAS C and Co Albert reçue le 30 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 28 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 05 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide au loyer - dispositif « Pépinière hors les murs » de 1 824,60€ pour la 1ère année et de 1 090,76€ pour la 2ème année, à la SAS C and Co Albert,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuve la convention à intervenir avec la SAS C and Co Albert telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégin à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 1D – OUVERTURE D'UN SALON DE THE A ALBERT « LOUISE DONUTS III » AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

La SAS Louise Donuts III, créée le 20 janvier 2025 a ouvert un salon de thé à Albert au 3 rue Anatole France début février. Après les établissements de Breteuil et de Corbie, ce commerce de restauration est le troisième du même nom. Ce salon de thé propose des goûters sucrés ainsi qu'une carte salée variant au fil des saisons. Il a également mis en place un programme de fidélité ainsi que l'organisation d'anniversaires et d'événements en partenariat avec les entreprises, les écoles et les associations. Pour ce faire, il a recruté deux personnes en contrat à durée indéterminée.

En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « Pépinière hors les murs » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.

Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité. Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 3 000€ et celui de la 2ème année à 1 800€.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention de la SAS Louise Donuts III reçue le 17 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 31 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 05 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide au loyer - dispositif « Pépinière hors les murs » de 3 000€ pour la 1ère année et de 1 800€ pour la 2ème année, à la SAS Louise Donuts III,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuve la convention à intervenir avec la SAS Louise Donuts III telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégnyn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 2 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AMIENS-PICARDIE

La CCI Amiens-Picardie souhaite participer, avec les acteurs du développement économique de la collectivité, à la construction d'une vision partagée des atouts du territoire et, dans leurs compétences respectives, contribuer à la mise en place de stratégies économiques et de promotion à même de favoriser l'attractivité et le rayonnement du territoire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

Une première convention de partenariat a été signée en 2024 avec la CCI Amiens-Picardie, qui a accompagné 8 porteurs de projet du territoire.

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot et la CCI Amiens-Picardie, au plus près des entreprises et de tous les acteurs du développement économique souhaitent poursuivre leur collaboration à travers une nouvelle convention par des actions ciblées à destination des porteurs de projet, des commerçants, des entreprises.

Cette convention consiste en la mise à disposition d'heures de conseil de la CCI Amiens-Picardie en faveur du développement économique du territoire. Elle se décompose de la manière suivante :

Permanence de 2 demi-journées par mois au HUB à destination des porteurs de projet,

Mise en œuvre et animation de 4 « Cafés des commerçants »,

Prévention et accompagnement des commerces en difficulté (9 demi-journées),

Une action de sensibilisation du tissu industriel local sur les enjeux de l'économie circulaire déclinée en webinaire et deux ateliers,

Accompagnement à la recherche de financements et au montage des dossiers pour tout type d'entreprises (12 demi-journées),

Accompagnement des entreprises dans leur développement commercial en appuyant sur les enjeux actuels de transition écologique, numérique ou RH (6 demi-journées),

Participation aux réunions bimestrielles organisées par la Communauté de communes en présence des acteurs économiques locaux.

Cette nouvelle convention sera mise en place pour une durée de 9 mois du 1er avril 2025 au 31 décembre 2025, moyennant une participation financière de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot à hauteur de 18 375 euros.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021 :

AXE 1 : Accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique

Objectif 1 : Conforter le Pays du Coquelicot comme « Territoire d'Industrie »

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 5 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat avec la CCI Amiens-Picardie, telle qu'annexée
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

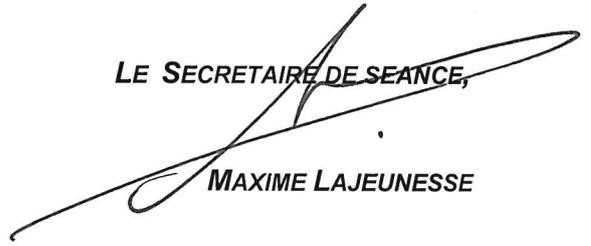
MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curly, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 3 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BGE PICARDIE

BGE Picardie accompagne toutes les personnes souhaitant créer ou reprendre une activité. De l'idée jusqu'à 3 ans après l'immatriculation, des conseillers sont là pour aider les entrepreneurs. Au fil des années, BGE Picardie a fortement développé son activité pour pouvoir répondre au mieux à toutes les problématiques rencontrées par un entrepreneur tout au long de son parcours autour de 4 axes :

Sensibiliser à l'entrepreneuriat : il s'agit de s'assurer des conditions de faisabilité et de réussite de son projet et décider, sereinement, de créer ou non en réalisant une étude de marché, plan d'affaires, stratégie commerciale, statut juridique, assurance et protection...

Structurer, former, tester : grâce à des outils dédiés et à des partenariats privilégiés, BGE Picardie apporte des solutions de financement adaptées et optimisées pour chaque projet,

Donner accès au financement : au-delà d'un appui au démarrage, les entrepreneurs ont besoin d'être accompagnés dans leur période de développement,

Développer et pérenniser l'activité : BGE Picardie est activement engagé en faveur de l'économie sociale et solidaire par l'accompagnement à la création et au développement de structures, par le soutien à la consolidation de l'emploi et la gouvernance, et enfin par la promotion des initiatives et des actions.

Une première convention de partenariat a été mise en place en 2024 avec BGE Picardie :

16 permanences au HUB ont permis de recevoir 30 personnes,

2 actions « Bus de la création d'entreprises les 15 et 17 octobre devant les Zèbres d'Acheux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme

Un atelier au HUB sur le régime de la micro entreprise en novembre a rassemblé 7 personnes.

La BGE Picardie a accompagné la création ou la reprise de 14 entreprises du Territoire en 2024.

La Communauté de communes souhaitant accentuer le rôle du HUB, comme outil incontournable de la création d'emploi et lieu d'accueil pour toutes les questions liées à la création/reprise d'entreprise, au développement des entreprises, il est proposé de renouveler le partenariat avec BGE Picardie, se traduisant par :

- 2 demi-journées par mois de permanences au sein du HUB,
- 2 actions de sensibilisation avec le « Bus de l'entrepreneuriat »,
- 1 action collective thématique,
- l'accès au BGE Club pour les entrepreneurs du territoire,
- la participation aux réunions bimestrielles organisées par la Communauté de communes en présence des acteurs économiques locaux.

BGE Picardie accueillera lors de ses permanences les porteurs de projet, créateurs et tout entrepreneur désireux s'installer au Pays du Coquelicot.

Il est ainsi proposé de signer avec BGE Picardie une nouvelle convention pour une durée de 12 mois pour l'année 2025, moyennant une participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 10 000 euros.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021 :

AXE 1 : Accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique

Objectif 1 : Conforter le Pays du Coquelicot comme « Territoire d'Industrie »

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 5 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuver la convention de partenariat avec BGE Picardie, telle qu'annexée
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 79 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ARNAULD FOUQUET ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 4 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA) HAUTS-DE-FRANCE

La CMA Hauts-de-France représente les intérêts généraux de l'artisanat. Elle accompagne les artisans, tout au long de leur vie, de la formation en apprentissage dans ses centres de formation, à la cession de leur entreprise, en passant par une aide au développement et à la formation continue.

Une première convention de partenariat a été mise en place en 2024 avec la CMA : 4 permanences, qui ont permis de recevoir 6 personnes, se sont ainsi tenues au HUB.

La Communauté de communes souhaitant accentuer le rôle du HUB, comme outil incontournable de la création d'emploi et lieu d'accueil pour toutes les questions liées à la création/reprise d'entreprise et au développement des entreprises, il est proposé de mettre en place un nouveau partenariat avec la CMA, se traduisant par :

- 1 demi-journée par mois de permanences au sein du HUB,
- Participation aux réunions bimestrielles organisées par la Communauté de communes en présence des acteurs économiques locaux.

La CMA accueillera lors de ses permanences les porteurs de projet, créateurs et tout entrepreneur dans le secteur de l'artisanat désirant s'installer ou déjà installé au Pays du Coquelicot.

Il est ainsi proposé de signer avec la CMA Hauts-de-France une nouvelle convention pour une durée de 12 mois pour l'année 2025, moyennant une participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 4 840 euros HT.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021 :

AXE 1 : Accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique

Objectif 1 : Conforter le Pays du Coquelicot comme « Territoire d'Industrie »

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 5 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat avec la CMA Hauts-de-France, telle qu'annexée
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget
- autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 58
votants : 74

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyin à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 5 – DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUIH N°3 – POTEZ 2

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) a été approuvé par délibération du 10 décembre 2018. Ce document a subi une première modification simplifiée approuvée par délibération du 09 novembre 2020 et une seconde modification simplifiée approuvée par délibération du 02 décembre 2024.

Une procédure de modification de droit commun a été engagée le 25 septembre 2023. Deux déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLUih ont été engagées le 30 septembre 2024 portant sur des projets d'extension d'une activité de garage automobile à Bouzincourt et d'extension de site pour la valorisation de déchets à Fricourt.

Le présent projet ne pouvant entrer dans l'une de ces procédures, il est proposé de réaliser une déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLUih.

Suite à l'étude d'opportunité du développement d'une filière de carburants durables menée avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, il est apparu qu'un potentiel existait sur le territoire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot. Cette filière se baserait notamment sur la valorisation de produits et sous-produits issus du méthaniseur. Afin de permettre le développement de cette filière d'intérêt régional, une évolution du règlement graphique du PLUih est nécessaire.

Ce projet revêt un caractère d'intérêt général dans la mesure où l'opération doit permettre de valoriser des produits et sous-produits issus d'un méthaniseur agricole afin de produire des carburants verts, d'implanter une station multi énergies et d'autres services associés.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:

Axe 1 : Accompagner la relance et la diversification du notre tissu économique

Objectif 1 : Conforter le Pays du Coquelicot comme « Territoire d'Industrie »

Axe 3 : Être exemplaire pour l'environnement

Objectif 1: Engager la transition écologique de notre territoire

Ce projet entre dans le champ de la souveraineté énergétique et dans la catégorie 2 – sous-catégorie 3 : « Énergie : production de biens et services favorisant le développement industriel des systèmes énergétiques régionaux et contribuant à un mix énergétique vertueux » de la liste des Projet d'Envergure Régionale du SRADDET.

C'est pourquoi,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n°2003-590 du 02 juillet 2003 dite Urbanisme et Habitat ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II » ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012, entrée en vigueur le 14 janvier 2013, portant clarification et simplification des procédures de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014, relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Vu de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-40-1 et L153-45 et suivants ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires adopté le 21 novembre 2024 par le Conseil régional des Hauts-de-France ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand amiénois approuvé le 21 décembre 2012 et modifié par une procédure de modification simplifiée approuvée le 10 mars 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2020 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 décembre 2024 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUih ;
Vu les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » du 05 mars 2025 ;
Considérant le retrait de Christophe Buisset (Aveluy), Michel Destombes (Morlancourt), Christophe Lemaitre par procuration à Franck Beauvarlet (Harponville), Patrick Senez (Curlu), Thierry Sergeant (Millencourt), Michel Watelain (Lavièville), membres de la SAS,
Considérant le retrait de Franck Beauvarlet, en tant que représentant de Territoire d'Energie 80, structure intéressée à l'opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- rejette la procédure de Déclaration de projet du PLUih, conformément aux dispositions de l'article L153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme pour le projet décrit ci-dessus ;

Conformément à l'article L153-54 2° du Code de l'Urbanisme, le projet fera l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées mentionnées au L.132-7 et au L132-9 du Code de l'Urbanisme en amont de l'enquête publique.

La délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot ainsi que dans la mairie d'Albert.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : REJETÉ PAR **48 VOIX CONTRE** MICHELE ARCHELIN (LOUVENCOURT), PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE), EMILIE BEGYN PAR PROCURATION A CYRIL CARNEL (COURCELLES-AU-BOIS), JEAN-PIERRE BILLORE PAR PROCURATION A RENE DELATTRE (RAINCHEVAL), DOLORES BOCHU, LUDOVIC GOBLET (BRAY-SUR-SOMME), FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), ERIC COULON, FABIEN DACHICOURT PAR PROCURATION A ERIC COULON, JULIE BOXOEN PAR PROCURATION A ALAIN DEGARDIN, LAURENCE CATHERINE PAR PROCURATION A SANDRINE RYS-DUMOULIN, PATRICK CAUCHEFER, LAURIE CLEMENT PAR PROCURATION A MATHIEU DELAPORTE, GEOFFREY CROCHET, MARC DAUCHET, ALAIN DEGARDIN, MATHIEU DELAPORTE, STEPHANE DEMILLY PAR PROCURATION A MAXIME LAJEUNESSE, MAXIME LAJEUNESSE, CATHY RIBEIRO-DHERET PAR PROCURATION A GEOFFREY CROCHET, SANDRINE RYS-DUMOULIN, CATHY VIMEUX PAR PROCURATION A PATRICK CAUCHEFER, SYLVIE SCHEVTCHOUK, ARNAULD FOUQUET (D'ALBERT), FABRICE COLSON (AUTHUILLE), EMILIE BRUGE (ENGLEBELMER), STEPHANE BRUNEL (CARNOY-MAMETZ), CYRIL CARNEL (AUCHONVILLERS), JEN-PIERRE CARPI (TOUTENCOURT), JEAN-CLAUDE CHAVATTE (BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE), MAXENCE DE BRETAGNE PAR PROCURATION A CHRISTELLE LEFEVRE (COLINCAMPS), LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER-VAUX), RENE DELATTRE (MIRAUMONT), JEAN-MICHEL FOURNIER, CLAUDINE HOUDART PAR PROCURATION A JEAN-MICHEL FOURNIER, HUGUES FRANCOMME (MEAULTE), CARINE JOUY PAR PROCURATION A PATRICE BASSERIE (THIEVRES), ALAIN LAIGNEL PAR PROCURATION A MICHEL LETESSE (COIGNEUX), MICHEL LETESSE (BOUZINCOURT), AGNES LAVAQUERIE (BEAUMONT-HAMEL), CHRISTELLE LEFEVRE (MAILLY-MAILLET), GERARD LEGRAND (CAPPY), ANNABEL PARUCH (MONTAUBAN-DE-PICARDIE), BERNADETTE POMBOURG (BUS-LES-ARTOIS), ROGER ROUSSEL (MESNIL-MARTINSART), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), PATRICK SCHRICKE PAR PROCURATION A BERNADETTE POMBOURG (BERTRANCOURT), MARYSE VANSUYT (GRANDCOURT) **15 VOIX POUR**, DOMINIQUE BIERWALD (POZIERES), SYLVIE BROOD (VARENNES-EN-CROIX), MICHEL CAILLET (SUZANNE), JEAN-PIERRE CARNAT (BRAY-SUR-SOMME), CLAUDE CLIQUET, ERIC DHEILLY, NADINE HAUDIQUET PAR PROCURATION A ERIC DHEILLY (ALBERT), VERONIQUE COZETTE PAR PROCURATION A SYLVIE BROOD (LEALVILLERS), CHRISTOPHE DELORAIN (ARQUEVES), MYRIAM DEMAILLY (FRICOURT), JEAN-LUC FOURDINIER (BAZENTIN), GENEVIEVE LEBAILLY (SENLIS-LE-SEC), ANNA-MARIA LEMAIRE (ACHEUX-EN-AMIENOIS), RANDJIA MICHEL (FRISE), CLAUDE SAUVAGE (FORCEVILLE-EN-AMIENOIS) **11 ABSTENTIONS** VIRGINIE CARON-DECROIX (ALBERT), YVES CHATEL (BECORDEL-BECOURT), MICHEL DACHEUX (COURCELETTE), PAULETTE DEBRAY (DERNANCOURT), BENOIT DUBUISSON (LA NEUVILLE-LES-BRAY), JOCELYNE GOUGEON (CONTALMAISON), BERNARD GUILLEMONT (MARICOURT), GHISLAIN LAGACHE (CHUIGNOLLES), THIBAUT PETIT (HERISSART), PHILIPPE VINCENT (PYS), REGIS PHILIPPE (IRLES). **7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT), CHRISTOPHE BUISSET (AELUY), MICHEL DESTOMBES (MORLANCOURT), CHRISTOPHE LEMAITRE PAR PROCURATION A FRANCK BEAUVARLET (HARPONVILLE), PATRICK SENEZ (CURLU), THIERRY SERGEANT (MILLENCOURT), MICHEL WATELAIN (LAVIEVILLE).*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégnyn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 6 – APPROBATION DU PLAN D’ACTIONS COMMUN EN MATIERE DE MOBILITE SOLIDAIRE

La loi d’orientation des mobilités (LOM) demande aux régions, en binôme avec les départements, de piloter l’élaboration des plans d’actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS) afin que l’ensemble des acteurs d’un même bassin de mobilité se coordonnent mieux pour accompagner les personnes vulnérables dans leurs déplacements quotidiens, notamment pour accéder à l’emploi.

Parce que c’est un outil qui lui permet d’atteindre de manière opérationnelle des objectifs fixés dans son Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable et d’Égalité des Territoires (SRADDET), la Région Hauts- de-France est particulièrement volontariste pour mener cette démarche qui s’inscrit également dans son rôle de chef de file mobilité. C’est ainsi la première région à avoir engagé ces travaux sur l’ensemble de ses bassins de mobilité, en lien étroit avec les 5 départements et l’État, avec le concours du Commissariat à la lutte contre la pauvreté, qui cofinancent l’assistance à maîtrise d’ouvrage.

À l’issue de près de 2 ans d’échanges et de réflexions, le PAMS du Grand Amiénois – Grand Roye peut être signé par l’État, la Région, le Département de la Somme, Hauts-de-France Mobilités, les 7 autorités organisatrices de la mobilité (AOM) présentes sur ce bassin et par les 2 communautés de communes où la Région est AOM par substitution. Il s’agit du premier PAMS finalisé en France.

Ce premier PAMS adopté en Hauts-de-France et au niveau national, met en particulier l’accent sur la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les nombreux dispositifs et services existants. En s’inscrivant dans la dynamique initiée lors de l’élaboration de ce document, les 16 actions retenues visent à renforcer l’écosystème de la mobilité solidaire et à poser les bases solides d’un partenariat pour mieux se coordonner, mutualiser les moyens, gagner en efficacité et garantir une mobilité solidaire et équitable.

C’est pourquoi,

Vu la délibération n°2B en date du 25 mars 2021 actant la prise de compétence Mobilité de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, la dotant ainsi du statut d’Autorité Organisatrice de la Mobilité,

Vu la délibération 2023-36 de la Région Hauts-de-France en date du 12 décembre 2024, portant sur l’approbation du Plan d’Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye,

Vu l’avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le 05 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le Plan d’Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye, tel qu’annexé,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à l’exécution de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 7 – APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

Dans le cadre de sa compétence mobilité, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite améliorer l'offre de mobilité pour sa population. C'est dans ce sens que la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a adhéré au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités le 08 décembre 2022.

Le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités a pour ambition d'étendre son périmètre territorial afin d'améliorer l'efficacité de son action et des services rendus.

Le choix politique de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, de rejoindre Hauts-de-France Mobilités en leur qualité d'Autorités Organisatrices de la Mobilité, afin d'exercer leur compétence en s'appuyant sur les outils mutualisés du syndicat mixte, nécessite la révision des statuts de ce dernier.

C'est pourquoi,

Vu la délibération n°2B en date du 25 mars 2021 actant la prise de compétence Mobilité de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, la dotant ainsi du statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, lui permettant de mettre en place des services de mobilité sur son territoire,

Vu la délibération n°1 en date du 08 décembre 2022 portant adhésion de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu la délibération 2024-35 du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités en date du 19 décembre 2024, portant sur la modification des statuts du syndicat pour intégrer la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le 05 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les statuts révisés du syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités, tels qu'annexés,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 8 – REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE VELOS EN LIBRE-SERVICE

Dans le cadre de sa compétence mobilité, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite améliorer l'offre de mobilité pour sa population par la mise en place d'une station de vélos en libre-service. Ce projet permet de répondre aux besoins de mobilité des touristes, habitants et salariés sur les derniers kilomètres, en complément de l'utilisation des transports collectifs régionaux (trains et bus).

Avec l'accord de la Ville d'Albert, la station sera positionnée sur la place du Général de Gaulle, facilitant ainsi l'intermodalité avec la gare d'Albert. Son implantation nécessite le paiement d'une redevance annuelle d'occupation provisoire du domaine public à la Ville d'Albert d'un montant de 20€/m²/an et la signature d'une convention ad hoc.

C'est pourquoi,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L2125-1 et suivants,

Vu la délibération Q11 du Conseil communautaire 24 juin 2024 relative à la mise en place d'une station vélo en libre-service

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » du 05 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public communal d'Albert à la commune pour l'emprise au sol de la station de vélos en libre-service à hauteur de 20€/m²/an ;
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer ; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 10 – REALISATION D'UNE ETUDE DE TRANSITION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

L'économie de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot repose principalement sur les secteurs industriel, touristique, mais également agricole. Actuellement, le territoire compte 141 entreprises agricoles, représentant 17 % du tissu économique local, et 218 emplois directs. Cette activité se reflète également dans le paysage, puisque 83 % du territoire, soit 38 760 hectares, est dédié à l'agriculture (données 2019).

Face à cet enjeu stratégique, il apparaît essentiel d'anticiper l'avenir de cette activité et d'explorer les synergies possibles avec des filières connexes et complémentaires. Pour soutenir les filières existantes et en développer de nouvelles, une étude diagnostique permettra d'identifier les enjeux et les opportunités, en se basant notamment sur un Projet Alimentaire Territorial.

Par ailleurs, le milieu agricole est également au cœur d'un autre système qu'il entend préserver : l'environnement. Premier acteur de la construction du paysage, les agriculteurs ont, par exemple, un rôle prépondérant dans la lutte contre le ruissellement.

Cette étude servira de base à un programme d'actions structuré à court, moyen et long terme, véritable feuille de route pour le développement agro-économique du territoire. Elle devra se baser sur une démarche de co-construction avec les agriculteurs, les instances consulaires et les services déconcentrés de l'État compétents en la matière.

Pour organiser cette étude, il est proposé de recourir notamment au fonds européen FEADER et en particulier l'appel à projets (AP) 2024/2025 « Partenariat Européen d'innovation » : Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et de la sylviculture.

L'avantage de cet AP est de pouvoir diviser l'étude en 2 phases. La première dite « émergence » court sur une année et doit permettre de définir le programme d'action de la seconde phase dite de « fonctionnement » d'une durée de 3 ans.

Cet AP, en phase « émergence », doit permettre de fournir un accompagnement via la mise en relation d'un réseau d'acteurs européens en matière d'innovation agricole et de participer financièrement à l'étude. L'innovation peut consister à mettre au point de nouveaux produits, de nouveaux processus de production, de nouvelles méthodes, de nouvelles pratiques ; elle peut être technologique, non-technologique, organisationnelle ou sociale.

Le montage d'un groupe opérationnel (GO) avec des compétences diverses est indispensable à la bonne conduite de cette étude. La Communauté de communes du Pays du Coquelicot se propose d'être l'animateur de cette démarche (chef de file au sens du dossier FEADER).

Pour cette phase d'émergence, il est proposé le plan de financement suivant :

	Année 1	TOTAL
Études	33 103,49 €	33 103,49 €
Animation	11 760,77 €	11 760,77 €
Fonctionnement	10 766,30 €	10 766,30 €
Coûts directs d'investissement	0,00 €	0,00 €
Coûts directs hors investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	55 630,56 €	

Chef de file / partenaires	CCPC	Partenaire	TOTAL
Études	21 945,04 €	11 158,45 €	33 103,49 €
Animation	11 760,77 €	0,00 €	11 760,77 €
Fonctionnement	0,00 €	10 766,30 €	10 766,30 €
Coûts directs d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coûts directs hors investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	33 103,49 €	21 924,75 €	

Montant total du projet	55 630,56 €
Montant de la subvention FEADER PEI demandée	50 000,00 €
Soit un taux de	89,88%
Autofinancement CCPC	5 630,56 €

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:
Axe 3 : ETRE EXEMPLAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT
Objectif 1: Engager la transition écologique de notre territoire

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 05 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le lancement de l'étude de transition agricole et agroalimentaire telle que présentée ci-dessus,
- décide de candidater à l'Appel à Projet FEADER « *Partenariat Européen d'Innovation* » : Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et de la sylviculture dans sa phase « émergence », de se porter « chef de file » du Groupe opérationnel et de valider le plan de financement ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 80 VOIX POUR, 1 ABSTENTION EMILIE BRUGE (ENGBELMER)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curly, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 11 – SIGNATURE DU CONTRAT TYPE COLLECTE SELECTIVE 2025-2029 POUR LA FILIERE A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR « EMBALLAGES MENAGERS PAPIERS GRAPHIQUES » AVEC ADELPHE ET SIGNATURE DES CONTRATS DE REPRISE POUR LES MATERIAUX TRIES

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot, dans le cadre de sa compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, a conclu le 1er janvier 2018, pour une durée de 5 ans, deux contrats avec ADELPHE et CITEO, éco-organismes agréés par l'État pour les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) d'emballages ménagers et papiers graphiques.

Arrivés à échéance le 31 décembre 2022, ces contrats ont été prolongés par avenant pour l'année 2023, dans les mêmes conditions. Suite à la fusion des filières REP « Emballages Ménagers » et « Papiers Graphiques » en 2024, un nouvel avenant a été signé avec ADELPHE, filiale de CITEO, prolongeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

L'agrément d'ADELPHE, expiré le 31 décembre 2024, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029 par arrêté ministériel du 27 décembre 2024.

En conséquence, un nouveau « contrat-type collecte sélective » pour la période 2025-2029 est proposé. Ce contrat permettra à la collectivité de continuer à bénéficier des soutiens techniques et financiers pour la collecte et le traitement des déchets issus de la REP Emballages Ménagers Papiers Graphiques. Dans ce cadre, la collectivité s'engage à fournir les déclarations nécessaires pour obtenir ces soutiens. Ce nouveau contrat prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2025 et s'étendra jusqu'au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, et à l'instar des précédents contrats, la collectivité choisit librement, pour chaque standard par matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les trois options proposées (reprise Filière, reprise Fédération, reprise individuelle) et passe, avec les repreneurs, des contrats de reprise par matériaux triés, afin de percevoir les recettes liées au rachat des matériaux triés. Ces options devront être déclarées à ADELPHE. Ces contrats, d'une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an prendront effet rétroactivement au 1er janvier 2025 et s'étendront jusqu'au 31 décembre 2029.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65),

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du Code de l'environnement,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement-travaux » réunie le 04 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le contrat avec la société ADELPHE, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, pour les filières à responsabilité élargie (REP) du producteur emballages ménagers et papiers graphiques, ainsi que les contrats de reprise par standard de matériaux triés « option Fédération» avec la SAS European Products Recycling (EPR), tels qu'annexés,
- autorise le Président ou son représentant à signer lesdits contrats, leurs éventuels avenants et toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 12 – AIDES FINANCIERES POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE (RRPC)

Dans le cadre de son XIIème programme d'intervention 2025-2030, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) peut attribuer une participation financière à un certain nombre d'administrés qui réalisent, dans les zones classées en assainissement collectif, des travaux de raccordement ou de mise en conformité des raccordements aux réseaux publics d'assainissement et des travaux de déraccordement des eaux pluviales.

Pour les travaux de raccordement :

Les travaux doivent être effectués dans un délai de 2 ans après :

- La mise en service d'un réseau de collecte neuf ou d'un tronçon de collecte réhabilité
- L'achèvement de travaux de déconnexion des eaux pluviales admises dans les réseaux d'assainissement menés par la collectivité territoriale

Ces travaux sont éligibles sur l'ensemble des 6 communes zonées en assainissement collectif du territoire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC) : Albert, Aveluy, Bray-sur-Somme, Dernancourt, Hérisart et Méaulte.

Pour les travaux de mise en conformité du système d'assainissement sur des réseaux anciens :

Les travaux doivent être effectués dans un délai de 2 ans après le constat de la non-conformité.

Ils concernent les réseaux anciens mis en service avant le 1^{er} janvier 2013 dans les secteurs à enjeux identifiés dans un plan d'actions de lutte contre les eaux claires parasites météoriques validé par l'AEAP à l'issue d'une étude diagnostique (en cours pour les communes d'Albert et de Méaulte)

Pour les travaux de gestion des eaux pluviales à la parcelle :

Les travaux de déconnexion de tout ou partie des eaux pluviales admises dans les réseaux unitaires doivent être réalisés dans les secteurs à enjeux identifiés dans un plan d'actions de lutte contre les eaux claires parasites météoriques validé par l'AEAP à l'issue d'une étude diagnostique (en cours pour les communes d'Albert et de Méaulte)

La participation financière de l'AEAP pour l'ensemble de ces travaux est attribuée sous réserve du respect des conditions suivantes :

- La CCPC doit signer une convention de mandat avec l'AEAP (objet de la délibération) qui prévoit que la CCPC assure l'instruction technique et le suivi administratif des demandes de participation financière jusqu'au paiement
- La CCPC perçoit une redevance auprès des usagers (ce qui est déjà le cas)
- La CCPC met en œuvre les pénalités financières prévues par la loi pour les immeubles non ou mal raccordés (ce qui est déjà le cas)

Les travaux financés concernent des immeubles de plus de 5 ans à la date de mise en service du réseau neuf ou réhabilité, ou à la date du constat de non-conformité pour les réseaux anciens, ou à la date de réalisation des travaux de déraccordement des eaux pluviales du réseau unitaire zonés en assainissement collectif.

Les travaux de raccordement ou de mise en conformité de raccordement des eaux usées et des eaux pluviales sont subventionnés à hauteur de 50% plafonnés à :

- 2 700 € TTC pour un raccordement simple
- 8 100 € TTC pour un raccordement complexe

Les travaux de gestion des eaux pluviales à la parcelle sont subventionnés à hauteur de 50% plafonnés à 1 800€ TTC par dossier.

En complément de ces dispositifs, la Communauté de communes octroie également, sous conditions de ressources, des aides à la mise aux normes des assainissements collectifs.

C'est pourquoi,

Vu la délibération n°24-A-052 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la lutte contre les pollutions d'origine domestique,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement-travaux » réunie le 04 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de mandat de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie relative à l'attribution et au versement des aides en faveur du raccordement au réseau Public de collecte et/ou à la gestion des eaux pluviales à la parcelle, telle qu'annexée
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants éventuels, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 80 VOIX POUR, 1 ABSTENTION JEAN-PIERRE CARPI (TOUTENCOURT)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 13 – AIDES FINANCIERES POUR LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans le cadre de son XIIème programme d'intervention 2025-2030, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) peut attribuer une participation financière à un certain nombre d'administrés qui réalisent des études et travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (ANC) pour préserver l'environnement et la santé des personnes.

Pour bénéficier des subventions de l'AEAP, les installations doivent être installées dans une zone à enjeu environnemental (tête de bassin d'un cours d'eau) ou une zone à enjeu sanitaire (proche d'un captage d'eau potable sensible).

Les communes concernées par tout ou partie d'un zonage à enjeu environnemental et / ou sanitaire sont :

	Zone à enjeu environnemental	Zone à enjeu sanitaire
Authuille	Oui	
Beaucourt-sur-l'Ancre	Oui	Oui
Beaumont-Hamel pour la partie Gare de Beaucourt	Oui	
Beaumont-Hamel pour la partie Hamel	Oui	
Bécordel-Bécourt	Oui	
Carnoy-Mametz pour la partie Carnoy		Oui
Coigneux	Oui	
Courcelles-au-Bois		Oui
Forceville		Oui
Fricourt	Oui	
Grandcourt	Oui	
Irles	Oui	
Louvencourt		Oui
Miraumont	Oui	
Senlis-le-Sec	Oui	
Thiepval pour la partie hameau de St Divion	Oui	
Toutencourt	Oui	Oui
Varenes		Oui
Vauchelles les Authie		Oui
Ville-sur-Ancre		Oui

Les cartes détaillées représentant les zonages des communes par enjeu sont jointes en annexe.

Par ailleurs, la participation financière de l'AEAP est déterminée par d'autres conditions:

- La CCPC doit signer une convention de mandat avec l'AEAP (objet de la délibération) qui prévoit que la CCPC assure l'instruction technique et le suivi administratif des demandes de participation financière jusqu'au paiement
- Les installations ANC doivent faire l'objet d'un diagnostic mettant en évidence leur non-conformité, un danger pour la santé et/ou présentant un risque pour l'environnement et/ou l'absence d'installation,

- Les installations sont inférieures à 10 équivalents habitants et construites avant le 1^{er} janvier 2013, hors vente réalisée après le 1^{er} janvier 2011
- La CCPC met en œuvre les pénalités financières prévues par la loi pour les immeubles qui ne respectent pas les obligations légales (ce qui est déjà le cas)

Les dépenses finançables pour les études préalables aux travaux sont subventionnées à 50% et plafonnées à 1 000 € TTC par installation.

Les travaux de mise en conformité d'une installation d'assainissement non collectif sont subventionnés à hauteur de 50% plafonnés à :

- 9 000 € TTC pour une installation dimensionnée jusqu'à 5 équivalents habitants à laquelle s'ajoute 900 € TTC par équivalent habitant supplémentaire dans la limite de 5

En complément de ces dispositifs, la Communauté de communes octroie également, sous conditions de ressources, des aides à la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif.

C'est pourquoi,

Vu la délibération n°24-A-052 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la lutte contre les pollutions d'origine domestique,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement-travaux » réunie le 04 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de mandat de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie relative à l'attribution et au versement des aides en faveur des dispositifs d'assainissement non collectif et ses annexes, telles qu'annexées,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants éventuels, et toutes pièces relatives à ce dossier

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 78 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS EMILE BRUGE (ENLEBELMER), MAXENCE DE BRETAGNE PAR PROCURATION A CHRISTELLE LEFEVRE (COLINCAMPS), CHRISTELLE LEFEVRE (MAILLY-MAILLET)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

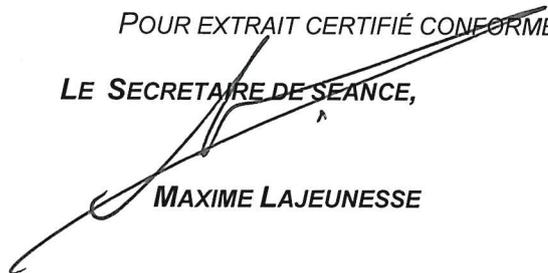
MICHEL WATELAIN




POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 14 – PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU

Afin de respecter les objectifs fixés dans le cadre du Code de l'environnement, de la Directive Cadre sur l'Eau, de la Directive Inondation, de la Directive Cadre sur la Stratégie pour le Milieu Marin, du SDAGE et de son programme de mesures pour le bassin Artois Picardie, et dans l'objectif d'atteindre le bon état des nappes souterraines, des eaux de surface et des eaux de baignade et conchylicoles, l'agence de l'eau Artois Picardie a établi et adopté son XIIème programme d'intervention pour 6 ans (période 2025-2030).

Dans le cadre de ce nouveau programme, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot est éligible aux aides financières de l'Agence de l'eau Artois Picardie notamment pour les investissements qu'elle mène dans le cadre de ses compétences « eau », « assainissement », « lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols » et « GEMAPI ».

Ainsi, les opérations (études et travaux) relatives aux réseaux d'assainissement, aux ouvrages d'épuration, au raccordement aux réseaux publics de collecte, à l'assainissement non collectif, à la protection de la ressource en eau, aux réseaux et ouvrages d'eau potable, à la gestion des eaux de ruissellement hors activités économiques ainsi qu'à la restauration et à la gestion des milieux aquatiques sont à inscrire dans un document de programmation désigné Programme Concerté pour l'Eau (PCE).

Ce programme établi conjointement entre l'Agence de Bassin et la Communauté de communes comprend une liste d'opérations prévisionnelles pour lesquelles un niveau de priorité est défini en cohérence avec les critères de priorité prévus dans les délibérations thématiques de l'Agence.

Le PCE n'ayant pas valeur de décision d'attribution de participation financière, chaque opération inscrite devra faire l'objet d'une demande de financement spécifique via la nouvelle plateforme de dépôt des demandes d'aides de l'Agence de l'eau Artois-Picardie RIVAGE.

Le PCE est établi pour une durée initiale de 3 ans. Il pourra être complété ou amendé par voie d'avenant jusqu'à la fin du XII programme pour le faire correspondre à l'avancement des projets de la Communauté de communes, aux éventuelles évolutions des priorités de l'Agence et aux éventuelles évolutions réglementaires.

Le PCE étant élaboré à l'échelle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité—Propre (EPCI-FP), il est proposé d'intégrer au PCE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot les opérations des communes d'Albert et de Méaulte relevant de la délibération « l'eau et nature en ville et village » pour des études visant à identifier le potentiel de déconnexion des eaux pluviales, de désimperméabilisation et de renaturation de l'espace urbain et les travaux qui y sont associés.

C'est pourquoi,

Vu la délibération n°24-A-059 de l'Agence de l'eau Artois-Picardie définissant les modalités d'élaboration des programmes concertés pour l'eau,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement-travaux » réunie le 04 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le Programme Concerté pour l'Eau (PCE) 2025-2027, tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à négocier et à signer les avenants éventuels, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 15 – PLAN DE GESTION RIVIERE ANCRE 2025-2029

Par délibération du 24 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'EPTB-Somme-AMEVA pour l'étude de renouvellement du programme de restauration et d'entretien de la rivière Ancre pour la période 2025-2029.

Cette étude a permis de définir un programme de travaux cohérents entre les différents acteurs du bassin versant de l'Ancre (Associations syndicales autorisées Ancre 1&2, Communauté de communes du Pays du Coquelicot, communauté de communes du Val de Somme) comprenant des opérations de restauration pour les communautés de communes compétentes à la GEMAPI et à des travaux d'entretien pour les associations de rivière.

Pour la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, les opérations concernent :

- de la restauration de la continuité piscicole et de la libre circulation sédimentaire avec l'arasement de seuils ou concrétions calcaires à Miraumont, Thiepval, Authuille et Albert,
- de la restauration de la dynamique fluviale (création d'une sinuosité du cours d'eau) à Miraumont (160 m), Grandcourt (200 m) et Aveluy (150m),
- de la recharge granulométrique (850 m²) afin de favoriser la reproduction des salmonidés à Miraumont, Grandcourt, Authuille, Aveluy, Méaulte, Dernancourt et Ville-sur-Ancre,
- de la restauration de la ripisylve sur 1 740 m à Miraumont, Thiepval, Aveluy, Méaulte et Dernancourt,
- de la protection de berge (pour la protection des biens et des personnes) à Aveluy (70 m), Albert (140 m) et Ville-sur-Ancre (80 m),
- de lutte contre la Renouée du Japon à Buire-sur-Ancre (100 m²),
- du dévasement à Albert (50 m³) et Méaulte (150 m³).

Il est également prévu quelques travaux d'entretien des plantations, des opérations de scarification des frayères et des opérations de piégeage du rat musqué pour la protection des digues.

L'ensemble des opérations sont détaillées dans le rapport d'étude et l'atlas cartographique joints à la présente note.

Le montant estimatif de ces travaux pour la période 2025-2029 s'élève à 355 760.00€ TTC, détaillé comme suit :

- 7 400.00 € TTC pour les travaux d'entretien,
- 348 360.00 € TTC pour les travaux de restauration et d'aménagement.

Le programme pourra bénéficier d'un financement dans le cadre du 12ème programme de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, ainsi que de la Région Hauts-de-France et du Département de la Somme.

Suite au comité de pilotage du 20 février 2025, les opérations sont éligibles au financement de la fiche action 10.1 du plan Somme 2015-2020, ainsi le taux de prise en charge s'élève jusqu'à 80 % (50 % Agence de l'eau Artois Picardie, 15 % Région, 15% Département) selon les opérations. La répartition est présentée ci-après :

OPERATIONS D'ENTRETIEN				Financeurs potentiels			MOA
Fiche Action	Opérations		COÛTS TTC N - N+4 (5 ans)	AEAP	CR-HDF	CD80	CCPC
E1	Scarification	1 320 m ²	4 750 .00 €	0%	15%	15%	70%
E4	Entretien des plantations	300 m ²	750.00 €				
E5	Piégeage des rats musqués	1 910 ml	1 900.00 €				
SOUS TOTAL ENTRETIEN € TTC			7 400.00 €	0 €	1 110.00 €	1 110.00 €	5 180.00 €

OPERATIONS DE RESTAURATION				Financeurs potentiels			MOA
Fiche Action	Opérations		COÛTS HT N - N+4 (5 ans)	AEAP	CR-HDF	CD80	CCPC
A1	Restauration de la continuité hydro-écologique	4 ouvrages	15 000.00 €	50%	15%	15%	20%
A2	Restauration de la dynamique fluviale	510 ml	103 500.00 €				
A3	Diversification des habitats	Ouverture du milieu (1 440m)	30 500.00 €				
		Restauration de la ripisylve (300m)	12 000.00 €				
		Plantations de 20 sujets	3 000.00 €				
		Recharges granulométriques (850 m ²)	22 050.00 €				
A5	Protection de berge	Enrochement végétalisé (80m)	16 000.00 €	0%	0%	15%	85%
		Technique du génie civil (210m)	56 750.00 €				
A7	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Gestion de la Renouée du Japon (180 m ²)	9 500.00 €	50%	15%	15%	20%
A8	Restauration du libre écoulement	Dévasement	7 500.00 €	0%	0%	15%	85%
		Restauration de la section	8 500.00 €	50%	15%	15%	20%
		Gestion des atterrissements	6 000.00 €	0%	0%	15%	85%
SOUS TOTAL RESTAURATION HT			290 300.00 €	102 025.00 €	30 607.50 €	43 545.00 €	114 122.50 €
SOUS TOTAL RESTAURATION TTC			348 360.00 €	102 025.00 €	30 607.50 €	43 545.00 €	172 182.50 €

C'est pourquoi,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 2022-2027,

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme aval et cours d'eau côtiers,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement-travaux » réunie le 04 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le programme de restauration et d'entretien de la rivière Ancre 2025-2029, tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à procéder à l'établissement des autorisations administratives réglementaires nécessaires à la mise en place des opérations de gestion et de restauration,
- autorise le Président ou son représentant à solliciter les subventions aux taux les plus élevés auprès des financeurs potentiels,
- autorise le Président ou son représentant à procéder à la passation, à la signature et à l'exécution des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de travaux conformément aux règles de la commande publique,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 16 – CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN PLACE ET A L'ENTRETIEN D'OUVRAGES DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS

Dans le cadre des travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, il est nécessaire d'obtenir au préalable l'accord du propriétaire et de l'exploitant concernés par un aménagement d'hydraulique douce (haie, fascine, bande enherbée etc.) ou de régulation au fil de l'eau (fossé, noue, zone de rétention ou d'écoulement etc.) installé sur du parcellaire agricole.

Ainsi, une convention « propriétaire » et une convention « exploitant » doivent être conclues avec chacune des parties pour chaque aménagement négocié, définissant les conditions d'intervention, les droits et obligations, et la durée d'exécution des conventions.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement-travaux » réunie le 04 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention « propriétaire » et la convention « exploitant » telles qu'annexées,
- autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et leurs avenants techniques éventuels ainsi que toutes pièces, actes et documents relatifs à ces opérations.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 81
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 17 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LES ALSH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT AVEC LA COMMUNE D'ALBERT POUR LA PERIODE 2025-2026

Depuis sa création, la Communauté de Communes a mis en place et organisé les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur son territoire. Ces ALSH ont été essentiels pour répondre aux besoins des familles en matière de garde d'enfants pendant les périodes de vacances scolaires.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces ALSH, la Communauté de Communes conventionne avec les communes accueillant un ALSH pour la mise à disposition de locaux dans les écoles et les salles communales. Ces conventions permettent de garantir des conditions optimales d'accueil et de sécurité pour les enfants participant aux activités proposées par les ALSH.

La Communauté de communes assure l'organisation et prend en charge tous les frais liés au personnel d'animation et de direction, ainsi qu'aux sorties et aux activités. La Communauté de communes contribue par ailleurs aux frais de mise à disposition des locaux des communes, y compris les fluides et le personnel. Il est ainsi proposé pour les ALSH d'Albert 2025 et 2026 les modalités de prise en charge suivantes :

- Mise à disposition d'un espace de vie : 100 € /semaine
- Mise à disposition d'un espace de restauration :
 - 400 € /semaine (par agent mis à disposition et dans la limite de 4 agents) pendant les petites vacances
 - 500 € / semaine (par agent mis à disposition et dans la limite de 4 agents) pendant les grandes vacances

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Jeunesse, Tourisme » réunie le 3 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- valide les modalités de participation financière de la Communauté de communes aux frais de mise à disposition des locaux de la commune d'Albert concernés telles que présentées ci-dessus,
- approuve la convention correspondante telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 80 VOIX POUR, 1 ABSTENTION CHRISTELLE LEFEVRE (MAILLY-MAILLET)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 18 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE ASSOCIATIVE DE CORNEMUSES DU « GLEANNANCRE PIPE BAND » POUR L'ANNÉE 2025

Dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement artistique musical, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot accueille depuis septembre 2022 au sein du Zèbre d'Albert l'école associative de cornemuses du « Gleannancre Pipe Band ».

Depuis 2023, une convention de partenariat est signée entre les parties susmentionnées et il est proposé de la renouveler en 2025 dans les mêmes conditions.

Ainsi la Communauté de Communes propose d'abonder le budget de l'école de musique communautaire de 1000€ en investissement pour l'achat d'instruments, dont la Communauté de communes reste propriétaire mais qui seront mis à disposition de l'école associative de cornemuses du « Gleannancre Pipe Band ». Celle-ci s'engage de son côté à assurer et entretenir lesdits instruments.

La Communauté de Communes propose également de verser à l'école associative de cornemuses du « Gleannancre Pipe Band » une subvention de fonctionnement de 500€ pour l'achat de petit équipement. Le versement de cette subvention interviendra sur demande expresse de l'association après le vote du budget de l'année en cours.

En contrepartie de ces soutiens financiers, l'association s'engage à participer à 3 auditions concerts réparties sur le territoire de la Communauté de Communes à des dates et lieux définis en commun.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Jeunesse, Tourisme » réunie le 3 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat 2025 avec l'école associative de cornemuses du « Gleannancre Pipe Band », telle qu'annexée,
- approuve l'inscription des crédits nécessaires au budget soit un montant de 1000€ en investissement pour la mise à disposition d'instruments et 500€ en fonctionnement pour l'achat de petit équipement,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants techniques le cas échéant, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 81

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 19 – OBTENTION DU LABEL TOURISME ET HANDICAP

Les services présents au sein des Zèbres d'Acheux-en-Amiénois, d'Albert et de Bray-sur-Somme ont pour vocation d'accueillir tous les publics. Entrer dans une démarche de labellisation Tourisme et Handicap permettrait une amélioration des conditions d'accueil et une reconnaissance valorisable auprès du grand public.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 (2°),

Vu le Code du Tourisme, et notamment son article L133-3,

Vu l'avis favorable de la commission « culture – jeunesse – tourisme » réunie le 3 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la démarche de labellisation Tourisme et Handicap pour l'Office de Tourisme et les médiathèques d'Acheux-en-Amiénois, d'Albert et de Bray-sur-Somme
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

A handwritten signature in black ink, written over the text 'LE SECRETAIRE DE SEANCE' and 'MAXIME LAJEUNESSE'.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 20 – REGLEMENT DU CONCOURS « BOITE A DOCUMENTS TOURISTIQUES »

Afin d'encourager la création de boîtes à documents touristiques par les communes du Pays du Coquelicot et d'améliorer la diffusion de l'information en lien avec le défi « aller à la rencontre des visiteurs » de sa stratégie touristique, l'office de tourisme organise un concours.

L'objectif principal de ce concours est d'inciter les communes à participer en créant des boîtes à documents touristiques originales qui deviendront une curiosité locale.

Les communes souhaitant prendre part à ce concours auront jusqu'au 31 mars 2026 pour concevoir leur boîte à documents touristiques, l'installer et envoyer leur dossier de candidature. Les 3 gagnants de ce concours seront déterminés par le Conseil d'exploitation de l'office de tourisme puis annoncés en Conseil communautaire.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture Jeunesse Tourisme » réunie le 3 mars 2025 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 27 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le règlement du concours « boîte à documents touristiques », tel qu'annexé, ainsi que sa diffusion
- approuve le cahier des charges « boîte à documents touristiques », tel qu'annexé, ainsi que sa diffusion
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read 'Maxime Lajeunesse', is written over the text of the secretary's name.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 21 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "UNE IDÉE, UN PROJET"

L'association « Une idée, un projet » organise du 17 mai 2025 au 15 juin 2025, dans l'ancienne usine GSP (rue de l'Industrie à Albert), une exposition intitulée « ALBERT Histoire d'Industries...»

Le patrimoine industriel du territoire sera valorisé via une scénographie avec 11 modules dédiés aux industries présentant des archives, documents, photos, objets et témoignages (son, vidéo et témoins vivants), ainsi qu'un espace dédié aux entreprises ayant perduré jusqu'à nos jours.

Pour préparer cet événement, l'association a développé de multiples connaissances autour du patrimoine industriel local. L'office de tourisme souhaite les valoriser par la mise en place d'un partenariat avec l'association, pour l'organisation de visites et la création de parcours autour du patrimoine industriel. Il est proposé à ce titre un soutien financier à hauteur de 1 000 €.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture – jeunesse – tourisme » réunie le 3 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat à intervenir avec l'association « Une idée, un projet », telle qu'annexée,
- approuve l'inscription au budget 2025 des crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 81
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demilly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 22 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL NAUTIQUE ET CYCLABLE DE L'OFFICE DE TOURISME A L'ASSOCIATION BIVOUC EN SOMME POUR LE PORT DE CAPPY

En 2024, l'Association Bivouac en Somme a exploité la base nautique de Cappy grâce à la mise à disposition gratuite de matériel (vélos, paddles, pédalos, kayaks, meuble d'accueil...) par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot. Dans le cadre de ce partenariat formalisé par une convention d'une durée de 7 mois, l'association assurait un accueil des touristes au niveau de la capitainerie du port, mise à disposition par la commune de Cappy. L'association Bivouac en Somme a également assuré des missions d'accueil et de gestion des plaisanciers pour le Département de la Somme.

Afin de faire perdurer l'offre d'activités et d'accueil du public, il est proposé de poursuivre la collaboration avec l'association Bivouac en Somme.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Jeunesse, Tourisme » du 3 mars 2025,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 27 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la mise à disposition à titre gratuit du matériel nautique et cyclable de l'Office de tourisme à l'association Bivouac en Somme pour le port de Cappy,
- approuve la convention correspondante, telle qu'annexée,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants techniques le cas échéant, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/04/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 81
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégin à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

Q. n° 23 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « TOUTENCOURT MÉMOIRE ET CULTURE »

L'association « Toutencourt Mémoire et Culture » travaille depuis 2001 à la mise en valeur de la motte féodale de Toutencourt. L'association souhaite mettre en place une dernière campagne de fouilles (après celles réalisées en 2009, 2010 et 2011) sur une partie de la cour de la motte féodale. La prochaine phase de fouilles se déroulerait sur 3 semaines en août 2025, avant de se poursuivre dans l'été 2026 et l'été 2027.

Dans le but de valoriser le patrimoine médiéval du territoire et ces opérations de fouilles, l'office de tourisme de la Communauté de communes souhaite mettre en place un partenariat avec l'association « Toutencourt Mémoire et Culture », pour l'organisation de de visites, d'ateliers et la création d'un parcours découverte de la Commune de Toutencourt et de sa motte féodale.

Il est proposé à ce titre un soutien financier d'un montant de 1 000€ par an sur 3 ans.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture – jeunesse – tourisme » réunie le 3 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat à intervenir avec l'association « Toutencourt Mémoire et Culture » telle qu'annexée,
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants pour les 3 exercices concernés, à savoir 2025, 2026 et 2027.
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE